

INSTITUTION

LE NOUVEAU BUREAU du SDEPA

À l'occasion du Comité Syndical du 30 avril dernier, l'Assemblée a procédé à l'élection de la Présidence et du Bureau de l'établissement.

Comme l'ensemble des intercommunalités, le SDEPA a procédé à l'élection de son Exécutif et de son Bureau à l'issue des dernières élections municipales. À côté de Denise Saint-Pé, réélue à la Présidence, ce sont 20 membres du Bureau dont 6 Vice-Présidents qui l'accompagneront au cours de ce mandat.



Barthélémy Bidégaray
1^{er} Vice-président
Maire d'Urcuit



Jean-Pierre Domecq
2^{ème} Vice-président
Délégué de Cardesse



Patrick Chasseriaud
3^{ème} Vice-président
Adjoint au Maire d'Anglet



Pascal Boniface
4^{ème} Vice-président
Adjoint au Maire de Pau



Marc Oxibar
5^{ème} Vice-président
Délégué d'Ogeu-Les-Bains



Xavier Lacoste
6^{ème} Vice-président
Maire d'Irissarry



Arnaud Aguerre
Délégué de Gabat



Thierry Aimé
Adjoint au Maire
de Guiche



Jean Arribergé
Maire de
Haut-de-Bosdarros



Jean-Louis Caset
Maire d'Iholdy



Ferdinand Daguerre
Adjoint au Maire
de Jatoux



Michel Diharce
Adjoint au Maire
de Saint-Palais



Florent Gil
Adjoint au Maire
d'Arthez-de-Béarn



Michel Ibarlucia
Maire d'Ainhoa



Philippe Lassalle
Délégué de Gan



Marie-José Mialocq
Maire d'Arbonne



René Muel
Délégué de
Salies-de-Béarn



André Pastorel
Adjoint au Maire
d'Itron



Joël Sauvage
Adjoint au Maire
de Bernadets



Dominique Uthurralt
Maire de l'Hopital-
Saint-Blaise

ÉDITO



L'Avenir Ensemble !

Suite aux élections municipales de mars dernier, un nouveau Comité Syndical composé de 592 délégués représentant les 546 communes adhérentes, a été constitué.

En me renouvelant leur confiance à la tête du SDEPA, les délégués communaux ont clairement confirmé qu'ils souhaitent que l'action engagée soit poursuivie.

L'équipe issue des élections du 30 avril dernier et qui m'entoure désormais au sein du nouveau Bureau, a d'ores et déjà pris la mesure des missions qui lui seront confiées tout au long de ce mandat.

Pour ma part, je m'attacherai, dans un contexte généralisé d'ouverture du marché de l'énergie et de transition énergétique, à faire en sorte que l'équilibre énergétique parfois fragile entre nos territoires urbains et ruraux, continue d'être préservé et ce, dans l'intérêt des communes et des usagers des services publics locaux qui les desservent.

Denise Saint-Pé
Présidente

SOMMAIRE

02. Travaux

Le plan de financement

03. Information des communes

- Un nouveau marché pour l'entretien de l'éclairage public
- Des réunions de secteur qui mobilisent

04. Distribution d'électricité

Un réseau électrique fragile

Agenda 2014

TRAVAUX

LE PLAN de financement

PROGRAMME	FINANCEMENT SDEPA	AUTRE	PARTICIPATION COMMUNE	PLAFOND SUBVENTIONNABLE
Renforcements basse tension	100 %		0	/
Sécurisations basse tension	100%		0	/
Sécurisations basse tension programme spécifique 2014/2015	100%	Avec Département jusqu'en 2015 sur base « Aide aux Tiers » selon les cas + complément SDEPA	0	/
Sécurisation Basse Tension souterraine pour raison économique	100%		0	15 000 €
Extensions basse tension	80 %		20 %	10 000 € aérien 17 000 € souterrain
Extensions basse tension à vocation économique	80 %		20 %	15 000 € aérien 25 500 € souterrain
Extension moyenne tension avec poste BT	80 %		20 %	15 000 € aérien 25 500 € souterrain
Enfouissements en communes rurales	80 %		20 %	70 106 €
Enfouissements sur routes départementales programme spécifique 2014/2015)	80 %	Avec Département jusqu'en 2015 sur base « Aide aux Tiers » selon les cas + complément SDEPA	20 %	70 106 €
Enfouissements en communes urbaines	40 %	40 % (ERDF)	20%	77 116 €
Enfouissements spécifiques (programme SDEPA)	80 %		20 %	Application du plafond correspondant à la nature de la commune (urbaine ou rurale)
Eclairage public en rural (programme SDEPA)	40 à 60 %		60 à 40 %	28 500 €
Eclairage public en rural programme spécifique 2014/2015	40 à 60 %	Avec Département jusqu'en 2015 sur base « Aide aux Tiers » selon les cas + complément SDEPA	60 à 40 %	28 500 €
Eclairage public en urbain	25 %		75 %	28 500 €
Rénovation de l'éclairage public suite à diagnostic	40 à 60 % plus 10 points / taux communal		60 à 40 % moins 10 points/taux communal	28 500 €
Génie civil France Télécom	0	10 à 15 % France Télécom	85 à 90 %	8€/ml et 20 % du coût de tranchée



Le SDEPA envisage d'engager un important programme de remplacement de l'éclairage public communal économe de type « ballons fluorescents ». Les communes intéressées doivent préalablement solliciter le diagnostic de leur parc auprès du Syndicat.





INFORMATION DES COMMUNES

UN NOUVEAU MARCHÉ pour l'entretien de l'éclairage public

Le contrat actuel d'entretien mutualisé de l'éclairage public communal arrivant à échéance au 31 décembre 2014, le SDEPA travaille d'ores et déjà sur le marché à venir en tenant compte des demandes spécifiques de certaines communes, qui souhaitent par exemple, une prestation d'astreinte. Celle-ci sera bien sûr optionnelle. Le nombre de communes intéressées par ce marché augmentant de manière significative et afin de faciliter les réponses des entreprises locales, un redécoupage géographique avec avantage de lots est également prévu.

Les communes intéressées par ce nouveau marché doivent se positionner auprès du SDEPA avant le 30 septembre 2014.

Les prix proposés comprendront :

- la fourniture, la main d'œuvre et les déplacements
- la mise à disposition du Système d'Information Géographique GEOLUX
- le contrôle des délais d'interventions et de la facturation
- l'inscription et la redevance auprès du Guichet Unique par le SDEPA
- le géoréférencement et le traitement des Déclarations de Travaux (DT) et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) par le SDEPA.

Comme dans le marché précédent, deux formules seront proposées aux communes :

- la formule correctrice seule
- la formule préventive + correctrice.

DES RÉUNIONS DE SECTEUR qui mobilisent

C'est maintenant une tradition, le SDEPA organise régulièrement des réunions de secteur sur tout le département, afin d'aller à la rencontre des élus communaux et d'échanger avec eux sur de nombreux sujets concernant l'actualité du SDEPA ainsi que sur les problématiques énergétique territoriales.

Entre mai et juillet 2014, 7 réunions ont été organisées en Pays basque et en Béarn, afin de présenter, notamment aux nouveaux élus, l'ensemble des services et actions or-

ganisés par le SDEPA au bénéfice des communes.

L'intérêt grandissant pour ces réunions se confirme, puisque plus de 500 participants se sont inscrits pour venir échanger avec les services et les élus du Syndicat.



Pour la parfaite information des délégués, le diaporama présenté lors de ces réunions est en ligne sur le site internet du SDEPA : www.sdepa.fr



Réunions de secteurs à Oloron et Lahonce.

BRÈVES

LA FIN DES TARIFS RÉGULÉS

Dans le cadre de l'ouverture du marché du gaz naturel et de l'électricité, les tarifs réglementés de vente vont disparaître pour les consommateurs non-résidentiels.

Pour le gaz, l'extinction des tarifs réglementés se fera en plusieurs étapes :

- le 19 juin 2014 pour les gros consommateurs raccordés directement au réseau de transport.
- 31 décembre 2014 pour les consommations de plus de 200Mwh par an
- 31 décembre 2015 pour les consommations de plus de 30 Mwh par an

À ce titre, le SDEPA propose un groupement d'achat pour toutes les collectivités ainsi que les établissements d'utilité publique. La consultation se déroulera au cours de l'été pour une activation des nouveaux contrats au 1er novembre 2014.

Concernant l'électricité, la disparition des Tarifs de Vente Réglementés, aura lieu au 31 décembre 2015 pour les tarifs jaunes et verts (supérieurs à 36 Kva).

Tout comme pour le gaz, le SDEPA va proposer un groupement d'achat d'électricité au niveau régional. La massification des commandes permettra, nous l'espérons, d'obtenir des prix compétitifs, ce qui est une opportunité pour l'ensemble des acheteurs publics qui se verront dans l'obligation d'organiser une mise en concurrence.

UNE LOI POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE CHARGE

Le Sénat a adopté le 3 juin dernier en première lecture la proposition de loi, facilitant le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'espace public. L'Assemblée Nationale doit maintenant à son tour légiférer.

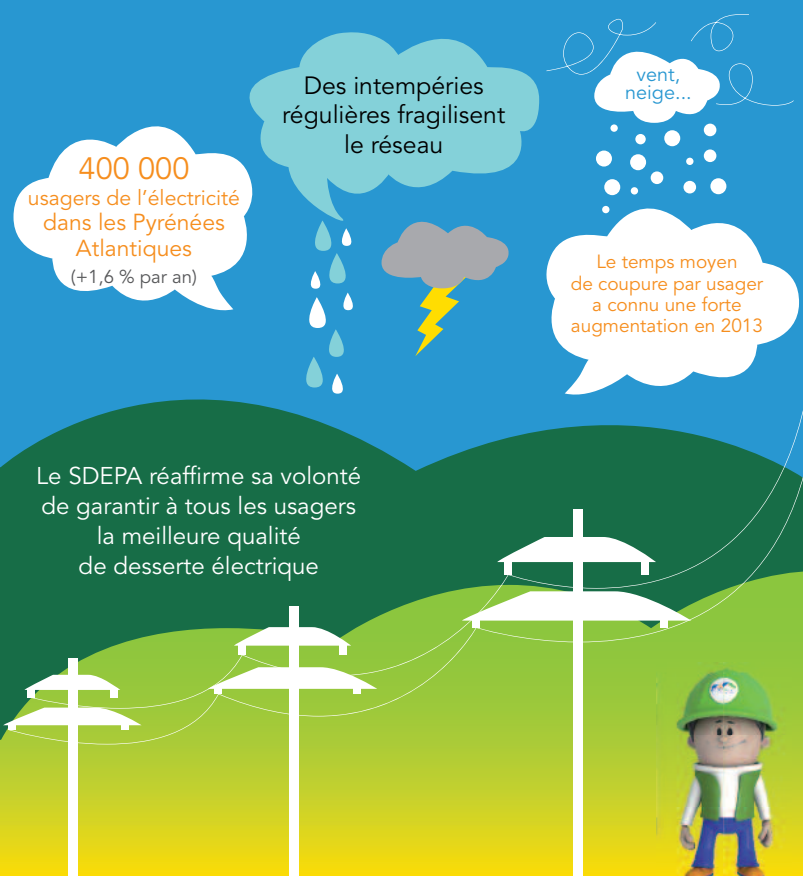
Le SDEPA suivra ce nouveau dispositif de très près.

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

UN RÉSEAU électrique fragile

Dans les Pyrénées-Atlantiques, 20 000 kms de réseau moyenne et basse tension appartenant au SDEPA, alimentent 400 000 usagers de l'électricité (activités économiques, habitat, tertiaire etc...).

Pourquoi une vigilance toute particulière sur les lignes de notre département?



Ce réseau, qui bénéficie chaque année d'investissements lourds de la part du SDEPA et du concessionnaire ERDF, demeure néanmoins sous certains aspects relativement fragile, notamment au regard des intempéries régulières (vent, neige collante) qui frappent nos territoires.

Ainsi, avec un temps moyen de coupure par usager en forte augmentation en 2013, les abonnés du Pays basque et du Béarn ne bénéficient pas d'une desserte électrique optimale. Les efforts doivent par conséquent être poursuivis par le concessionnaire ERDF en matière d'élégage des lignes ; que celles-ci relèvent de la moyenne ou de la basse tension ; ainsi qu'en ce qui concerne la nécessaire réduction des linéaires des départs moyenne tension (HTA).

Un véritable « plan Marshall » sur la basse tension

Mais le réseau basse tension doit également concentrer l'attention de tous.

En effet, avec 1900 kilomètres de réseau aérien basse tension en fils nus, dont 400 kilomètres répertoriés dans les 54 communes urbaines du département, tous les usagers de la concession sont concernés par la fragilité de ce type de lignes. C'est pourquoi, sous le contrôle du Préfet, le SDEPA et ERDF se sont engagés à flécher des moyens financiers importants sur ces réseaux au cours des prochaines années avec pour objectif de résorber au moins 150 kilomètres de fils nus basse tension par an.

Une forte amélioration de la qualité de la desserte électrique en point de mire

L'objectif poursuivi, est de permettre aux usagers qui payent leur électricité au même prix quel que soit leur territoire, de bénéficier à moyen terme d'une desserte électrique conforme aux aspirations légitimes d'une société du 21^{ème} siècle.

AGENDA 2014

VENDREDI 27 JUIN

Présentation au SDEPA des Comptes Rendus Annuel des Concessions d'électricité et de gaz par ERDF et GRDF

JEUDI 3 JUILLET

Dernière réunion de secteur à Nay

SAMEDI 5 JUILLET

Réunion du Comité Syndical à Orthez

MARDI 15 JUILLET

Conférence sur les investissements (NOME) en Préfecture

MERCREDI 1^{er} OCTOBRE

Lancement du marché d'entretien de l'éclairage public

Directrice de la publication :
Denise SAINT-PÉ.
Conception/réalisation :
Valeurs du Sud - Morlaàs.
Impression : Perspective - Morlaàs.